



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Stratégie régionale de la mobilité et changements de comportement

Séminaire Mobilité & Qualité de l'air /santé
28 septembre 2022

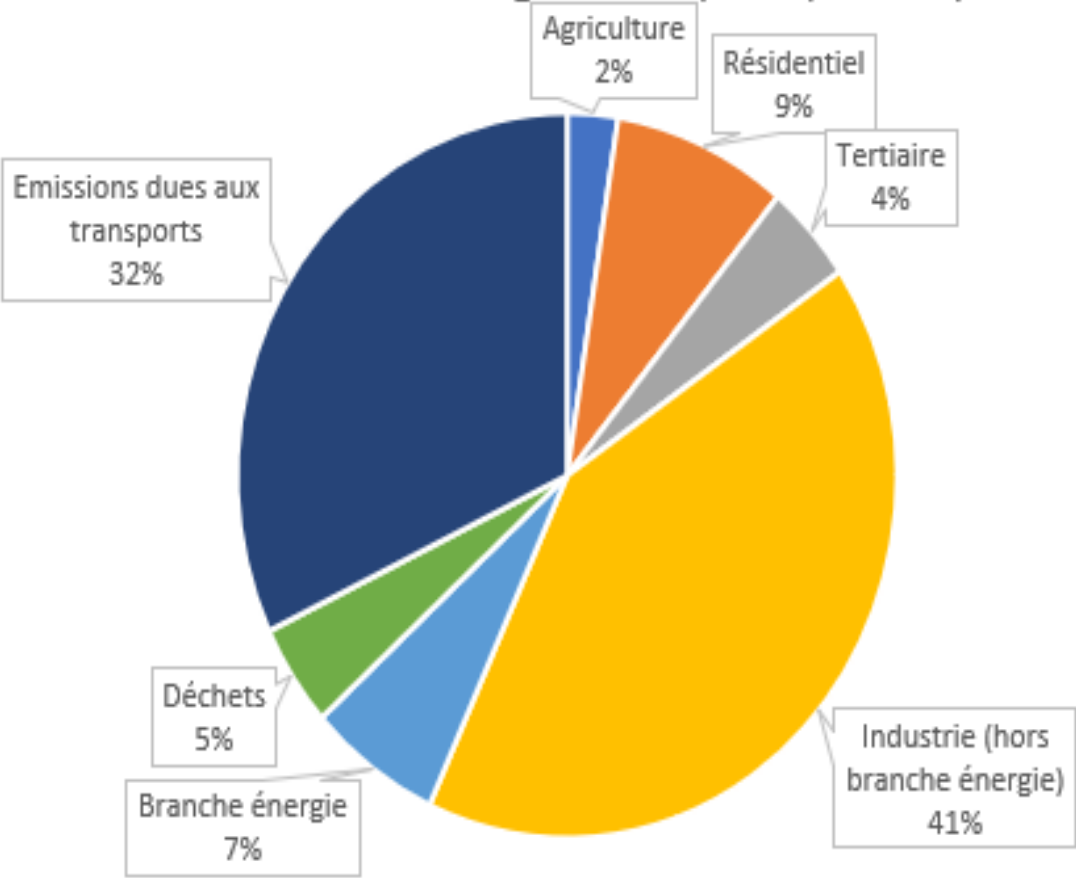
Direction des infrastructures et grands équipements

Mission prospective

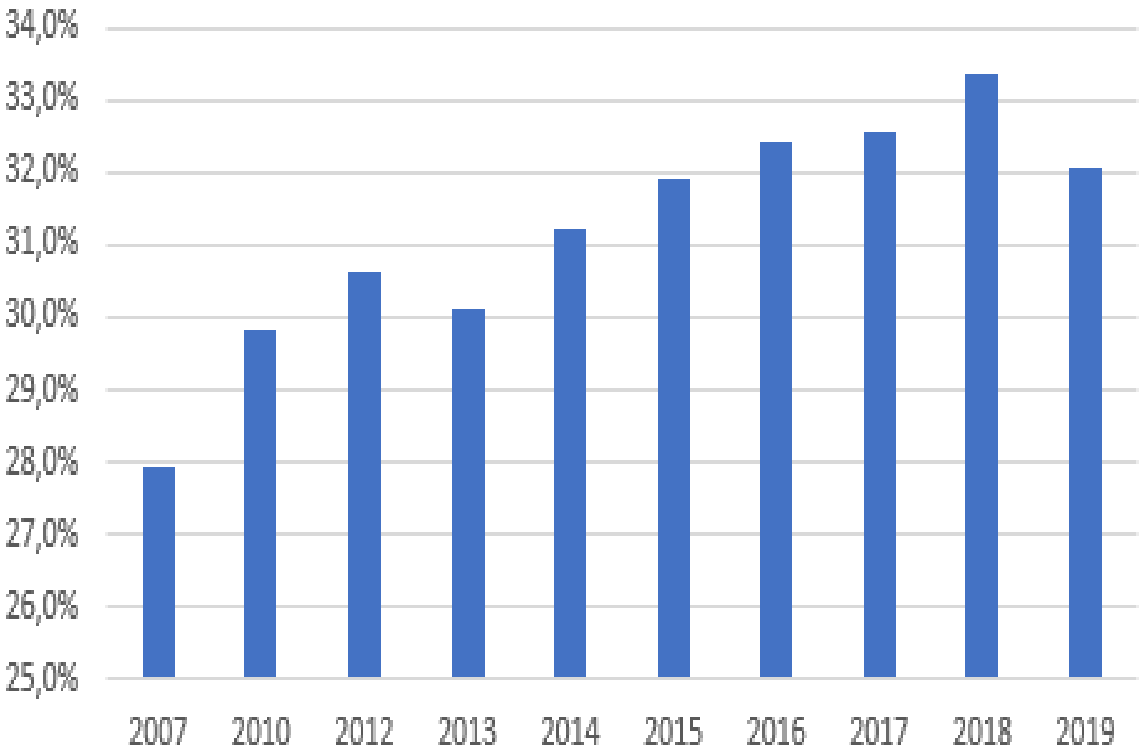
Lise Causse lcousse@maregionsud.fr - Jean-Christophe Leydet
jcleydet@maregionsud.fr

Les émissions de GES dans le secteur des transports, représente 30% des émissions nationales et un peu plus en Région. 90% viennent du transport routier.

Emissions GES Région Sud (2019, ktCO2)

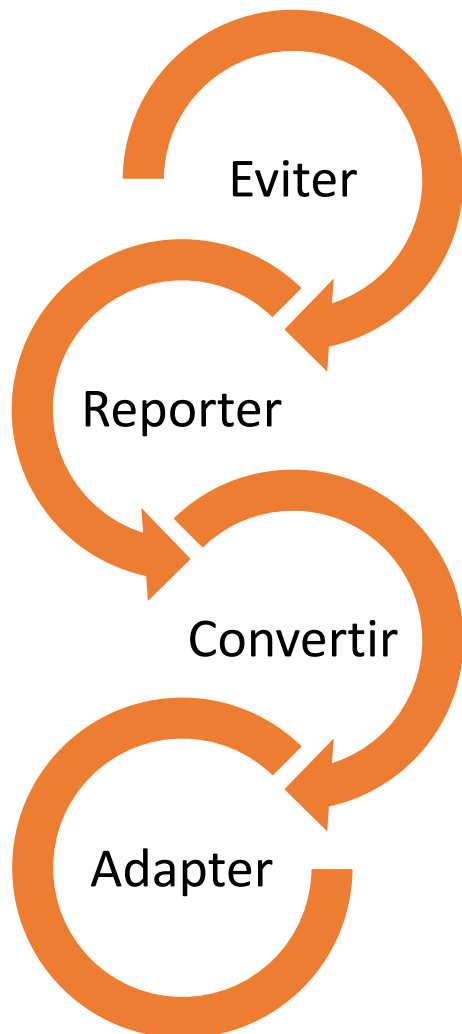


Part des émissions GES dues aux transports dans les émissions totales régionales (Région Sud)



- Le transport est à l'origine de plus de la moitié des émissions de NOx et d'un quart des particules fines
- En France, le secteur des transports est le seul dont les émissions ont continué à augmenter entre la fin des années 90 et 2019
- Il y a un fort enjeu à coupler réduction des émissions de polluants et l'amélioration de la qualité de l'air régional en réduisant les émissions dues aux transports

Stratégie régionale transition écologique des transports



Eviter les déplacements motorisés

« Avant tout : réduire la fréquence et les distances parcourues en adaptant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation »

Report modal et multimodalité

« Quand il n'est pas possible d'éviter la mobilité motorisée : le bon mode de transport au bon endroit, le bon véhicule pour le bon usage »

Conversion et efficacité énergétique des véhicules

« Utiliser le bon carburant pour le bon usage »

Adaptation au changement climatique

« Quoiqu'il en soit : se préparer aux effets inéluctables du changement climatique sur le système de transport du territoire régional »

La Région : un rôle de planification et de coordination

Les régions sont chefs de file en matière d'intermodalité, de climat et de transition énergétique et elles ont un rôle de planification et de coordination, notamment au travers des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

- Le 26 juin 2019, l'Assemblée régionale a voté le SRADDET, qui déploie la stratégie de la Région Sud pour 2030 et 2050, pour l'avenir de nos territoires.
- L'objectif de ce plan ambitieux est de bâtir un nouveau modèle d'aménagement du territoire opposable aux documents de planification territoriaux infrarégionaux.
- la Région ambitionne d'organiser la mobilité et le transport de marchandises dans le cadre plus large de la transition environnementale et énergétique en favorisant la limitation de la consommation d'espace et la densification autour des axes de transports collectifs, en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le report modal est un levier d'atteinte de ces objectifs dans un territoire où le recours à la voiture individuelle reste encore massif.

La Région cheffe de file de l'intermodalité pour la transition énergétique en matière de mobilité

I - La Région est chef de file de l'intermodalité

- Elle donne des avis sur les différents documents d'urbanisme dont les plans de mobilité en tant que personnalité qualifiée et s'assure que les objectifs et règles du SRADDET soient bien appliqués

Exemple du plan de déplacement urbain d'Aix-Marseille métropole, la Région a émis un avis positif avec des réserves concernant :

- le vélo, la logistique et la politique de limitation du stationnement – ambitions trop faibles au regard des enjeux,
- des objectifs de diminution de la pollution atmosphérique trop faibles et non conformes avec les taux du SRADDET qui ont été définis pour assurer une meilleure qualité de l'air et la préservation de la santé et respecter la réglementation en vigueur,

- Ingénierie

La Région est associée aux réunions concernant des plans locaux de mobilité qui déclinent les objectifs du PDU sur les territoires

II - La Région agit en propre en tant qu'AOM avec ses propres services

- TER
- Car interurbains
- Ramassage scolaire

Actions de la Région SUD pour la transition énergétique en matière de mobilité

Plan climat 2 : gardons une COP d'avance

A - L'offre de service Zou ! de la Région : vers une offre exemplaire au niveau de la qualité environnementale

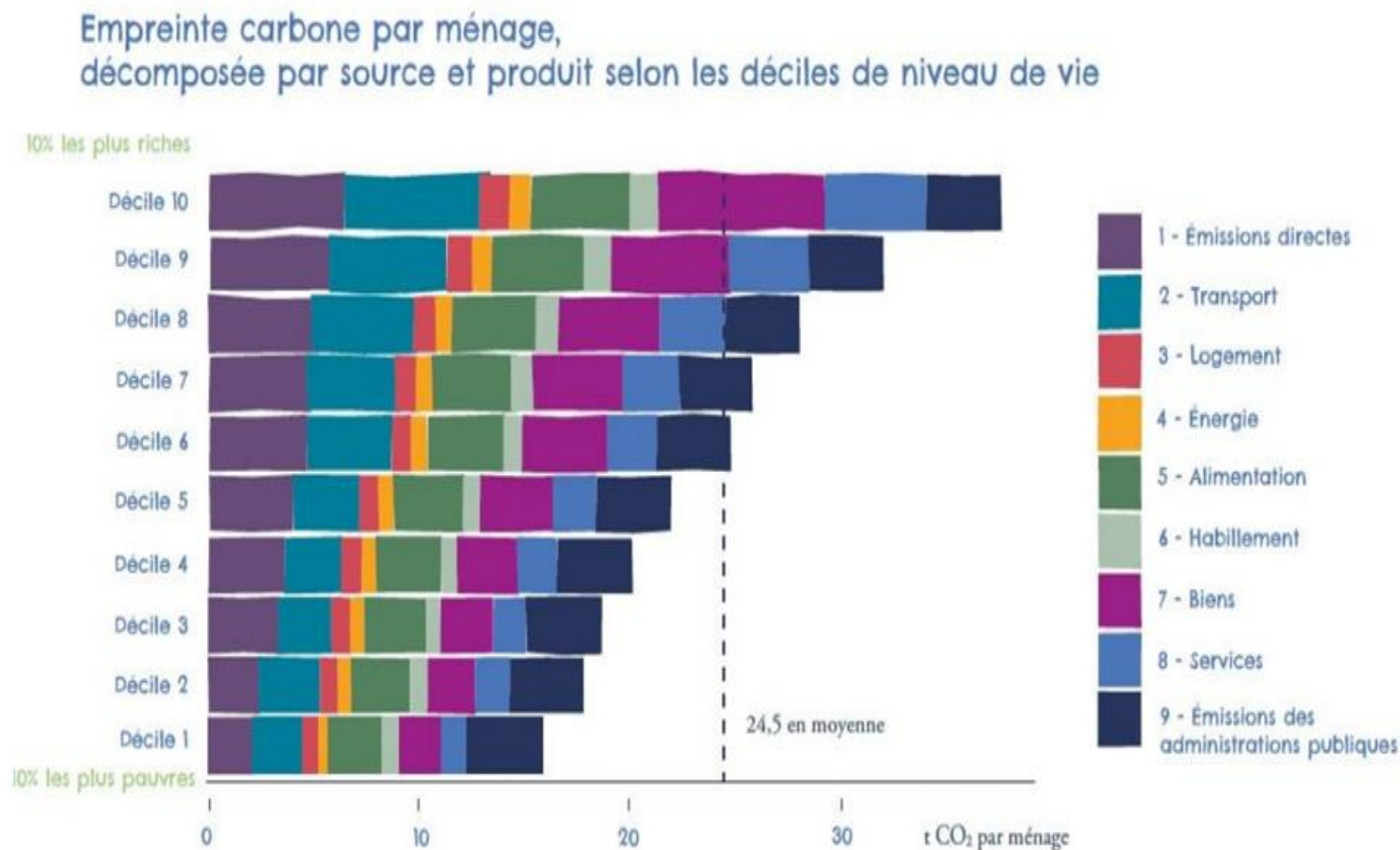
- Conversion énergétique des cars interurbains par critères environnementaux dans les marchés publics (électrique et GNV) Première collectivité à avoir une ligne de car électrique interurbain
- Electrification frugale et trains à batterie en 2024 puis train hydrogène à partir de 2035
- La LNPCA : ligne nouvelle Provence -Côte d'azur vise à mieux circuler en train sur la frange littoral
- de Marseille à Nice et soulager les gares ferroviaires de Marseille et Nice, saturées
- Investissements sur le réseau ferroviaires (augmentation de capacité) et dev de l'offre
- Conversion au GTL des rames des chemins de fer de Provence

B – La Région impulse sa politique de transition énergétique et écologique

- Dispositif Taxi et chèque transition E85
- Elaboration du schéma régional de la logistique qui sera intégré au SRADDET
- Escale Zéro fumée : branchement à quai, puis navires GNL et pile combustible hydrogène
- Consortium industriel pour développement de cars H2
- Participation au financement de voies réservées aux transports en commun (VRTC)
- Transport maritime de passagers par bateaux hydrogène & transport fluvial de marchandise par barge hydrogène
- Financement des filières énergétiques et des points de recharge (IRVE, stations GNV, H2...)
- Soutien aux projets de tiers lieux et espace de coworking en lien avec la démobilité (SREII)
- Le schéma régional des véloroutes 2017-2025 ambitionnant 2000 km d'itinéraires cyclables en 2025 sur la Région
- Tarification spéciale en accompagnement des plans d'urgence transport (Pic de pollution)

La transition EE des transports se doit d'être inclusive, afin qu'elle ne concoure pas à entraver les mobilités de certains citoyens en situation de précarité sociale et/ou territoriales.

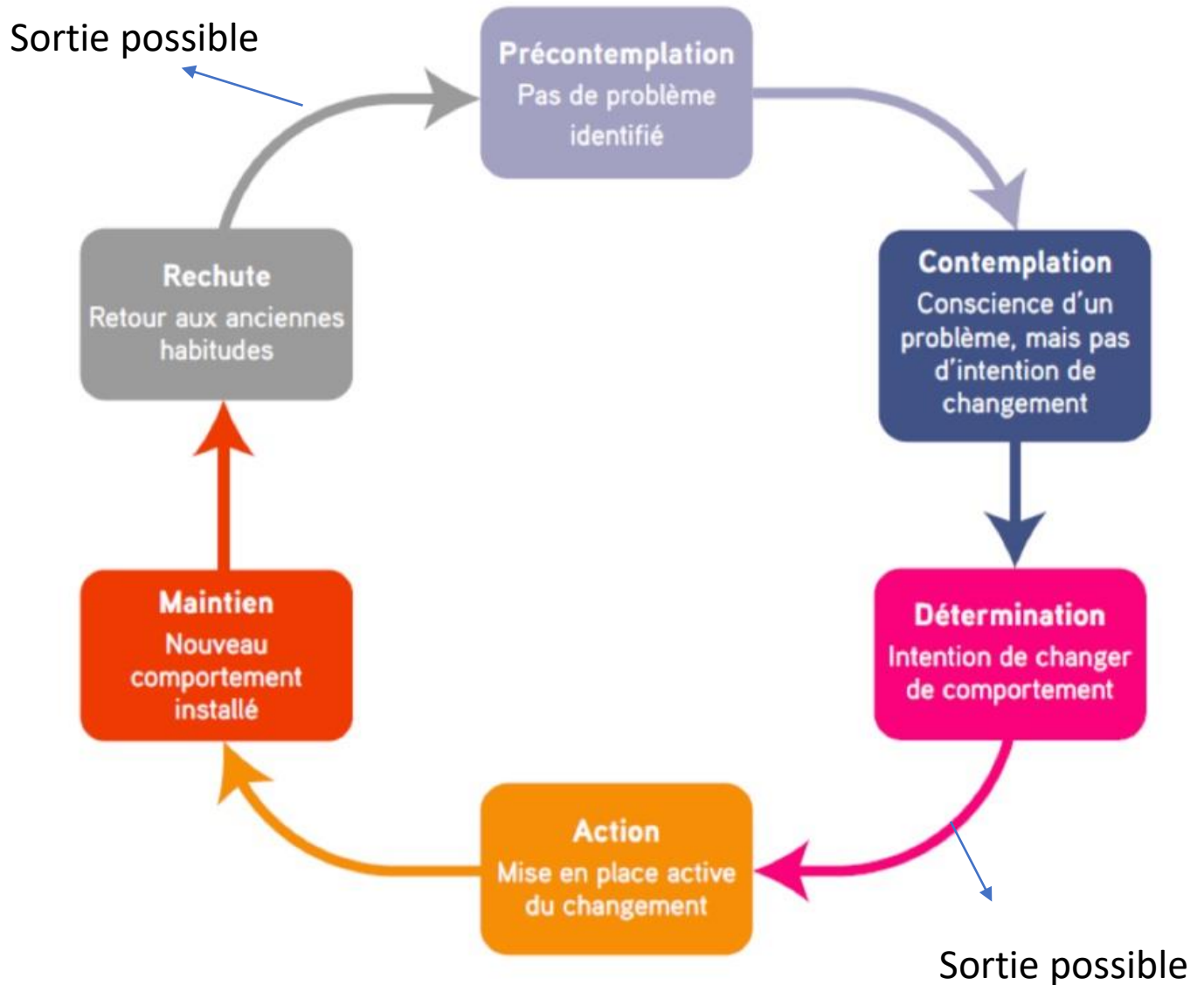
La loi LOM demande aux Départements et Régions d'établir un plan de mobilité solidaire pour chaque bassin de mobilité



Source : ADEME

Changements de comportement

- Les strates du changement : processus complexes pouvant être discontinus (saut de strates)
- Poids de l'habitude, peur du changement, mauvaise expérience...
- Des pratiques fluctuantes au cours de la vie, jamais acquises.



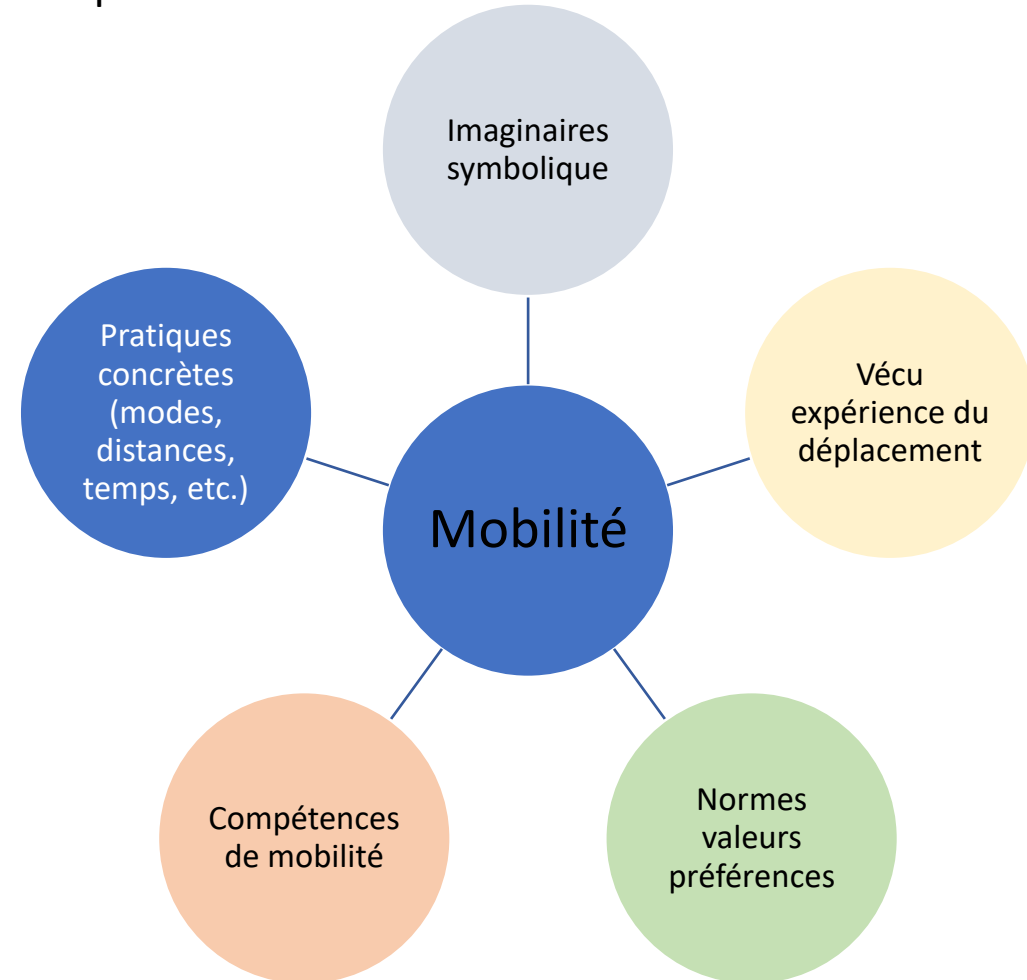
Changements de comportement

- Fatalisme du « tout voiture » et de la « puissance et de vitesse » à combattre
- Offres alternatives à déployer selon territoires

Pistes d'action :

- Mieux cerner la demande sociale et les pratiques
- Faire évoluer les cultures de la mobilité : connaissance, enchantement, communication etc.
- Accompagner les ménages dans la transition : apprentissage, accompagnement etc.
- Territorialiser la réflexion

Le poids des facteurs socio-culturels :



Source : Laurent Cailly et Marie Hughes